

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 11 octobre 2022, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
est absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2022-10-185**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «23.0 Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 12 septembre ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
8. **Entente Hydro-Québec nouveau secteur;**
9. **Politique sur la gestion des contraintes thermiques – Mutuelle;**
10. **Appel d'offre – Diesel;**
11. **Offre des services des avocats;**
12. **Sécurité civile ;**
  1. **Entente avec la SPA;**
  2. **Système d'alerte;**
  3. **Date de rencontre de l'OMSC, soirée d'information;**
13. **Prévisions budgétaires de la Régie;**
14. **Employé de la voirie (hiver);**
15. **Entente Beecher Falls;**

16. TCCC;
17. Rapport d'activité FQM;
18. Création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
19. États comparatifs;
20. Paiement des comptes :
  - 1 Comptes payés ;
  - 2 Comptes à payer ;
21. Bordereau de correspondance ;
22. Rapports :
  - 1 Maire ;
  - 2 Conseillers ;
  - 3 Directrice générale ;
23. Varia ;
24. Période de questions réservée au public ;
25. Évaluation de la rencontre;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

#### **Résolution 2022-10-186**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen parle de la prise de possession de l'église par la municipalité et du terrain en arrière du nouveau secteur. La municipalité devra payer 5400\$ plus taxes applicables pour lotir si elle veut le terrain en arrière du nouveau secteur. Une citoyenne explique l'incident de son chien qui a mordu et du rapport attendu.

### 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois de septembre 2022.

L'inspecteur a remis une lettre explicative concernant la propriété au 149 chemin de la Pointe.

Il a remis également une copie du «Verdict» sur la Loi sur l'hébergement touristique et le Règlement sur l'hébergement touristique : les nouvelles règles pour les établissements de résidence principale.

### 6. **CDSM**

Aucun point n'a été apporté.

### 7. **LOISIRS**

Aucun point n'a été apporté.

### 8. **ENTENTE HYDRO-QUÉBEC NOUVEAU SECTEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a fait une demande d'alimentation auprès de l'Hydro-Québec pour le nouveau secteur résidentiel ;

**ATTENDU QU'** une entente de réalisation de travaux majeurs a été envoyé par Hydro-Québec ;

**ATTENDU QU'** une copie de l'entente a été remise aux membres du conseil ;

**Résolution 2022-10-187**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale à signer l'entente proposée par Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. POLITIQUE SUR LA GESTION DES CONTRAINTES THERMIQUES - MUTUELLE**

**9.1. Travailler dans le froid**

**ATTENDU QU'** une politique régissant le travail dans le froid doit être adoptée à la demande de la Mutuelle de prévention SST;

**ATTENDU QU'** une copie de la politique a été remise aux membres du conseil;

**Résolution 2022-10-188**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'adopter la politique de travail dans le froid telle que déposée au conseil et déposer le formulaire aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**9.2. Travailler à la chaleur**

**ATTENDU QU'** une politique régissant le travail à la chaleur doit être adoptée à la demande de la Mutuelle de prévention SST;

**ATTENDU QU'** une copie de la politique a été remise aux membres du conseil;

**Résolution 2022-10-189**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'adopter la politique de travail à la chaleur telle que déposée au conseil et déposer le formulaire aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**10. APPEL D'OFFRE - DIESEL**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres par invitation a été fait à trois fournisseurs afin d'obtenir les prix pour le diesel clair livré;

**ATTENDU QUE** deux compagnies, Pierre Chouinard et fils et Énergie Sonic ont répondu à cette invitation en fournissant des prix;

**Résolution 2022-10-190**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**accepter l'offre envoyée par la compagnie Énergie Sonic pour le taux du diesel clair de la saison 2022-2023, selon les fluctuations de la rampe de chargement (rack price) avec une marge de profit de 0.005 \$ prise par la compagnie.

**QUE** la compagnie Énergie Sonic installe une sonde dans le réservoir à diesel pour gérer le niveau du carburant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. OFFRE DES SERVICES DES AVOCATS**

**ATTENDU QUE** deux cabinets d'avocat, Cain Lamarre ainsi que Therrien Couture Jolicoeur, ont envoyé son offre de services pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le tarif forfaitaire a été offert par le Cabinet Cain Lamarre à la municipalité de Saint-Malo au montant de 1 200 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal ;

**Résolution 2022-10-191**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder à la lecture et l'analyse des procès-verbaux, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2023, pour un montant forfaitaire de 1 200\$ plus les frais administratifs et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. SÉCURITÉ CIVILE**

**12.1 Entente avec la SPA**

Le conseil n'a pas accepté l'entente avec la SPA.

**12.2 Système d'alerte**

Le conseil n'a pas accepté d'équiper la municipalité d'un système d'alerte de la population.

**12.3 Date de rencontre de l'OMSC, soirée d'information**

La date de la rencontre a été fixée au 2 novembre 2022.

**13. PRÉVISIONS BUDGETAIRES DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2023 au montant de 3 212 875 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2023 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres sont invitées à adopter une résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2023 comme le prévoit le Code municipal ;

#### **Résolution 2022-10-192**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2023 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

#### **14. EMPLOYÉ DE LA VOIRIE (HIVER)**

**ATTENDU QUE** le poste d'employé pour l'hiver était à combler du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023;

**ATTENDU QUE** la candidature de monsieur Sylvain Gagné a été retenue;

**ATTENDU QUE** son salaire sera révisé après 3 mois d'entrée en fonction ;

#### **Résolution 2022-10-193**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** monsieur Sylvain Gagné est engagée comme employé pour l'hiver par la municipalité de Saint-Malo et il entrera en fonction à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 30 avril 2023.

**QUE** la rémunération de monsieur Sylvain Gagné lui soit versée selon l'entente passée avec lui jusqu'à la fin janvier 2023 et sera par la suite soumise à une révision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **15. ENTENTE BEECHER FALLS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo prend des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** l'entente avec le service d'incendie de Beecher Falls doit être modifiée ;

#### **Résolution 2022-10-194**

Il est proposé par le conseiller René Madore, appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** modifier l'entente avec Beecher Falls pour les services d'urgence des pompiers en l'adaptant aux conditions nécessaires dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de payer une somme de 3 000.00 \$ US annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. TCCC**

**ATTENDU QUE** la cotisation pour siéger sur le conseil de la Table de Concertation Culturelle de la MRC de Coaticook est venue à échéance;

**ATTENDU QUE** le renouvellement est fait au nom de la Municipalité;

**Résolution 2022-10-195**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** payer le renouvellement de l'adhésion de la Table de Concertation Culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 25 \$ plus taxes applicables.

**De** nommer la conseillère Krystelle Noël en tant que représentante du conseil dans le cadre des activités de la TCCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17. RAPPORT D'ACTIVITÉ FQM**

Les conseillers ont pris connaissance du rapport d'activité de la FQM.

**18. CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

La création du comité a été remise à une séance ultérieure.

**19. ÉTATS COMPARATIFS**

Les conseillers ont pris connaissance des états comparatifs de l'exercice.

**20. PAIEMENT DES COMPTES**

**20.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 175.858.14 \$ payés depuis le 12 septembre 2022;

**Résolution 2022-10-196**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter** la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 175.858.14 \$ payés depuis le 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **20.2 Comptes à payer**

### **20.2.1. Deux nouveaux nés**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

**ATTENDU QU'** un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

#### **Résolution 2022-10-197**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** remettre un montant de 250 \$ à madame Kathy Gagnon pour la naissance de son enfant Mégane Patry et à madame Cindy Carrier pour son enfant Léo Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **20.2.2. Politique familiale**

**ATTENDU QUE** la résolution 2020-04-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

**ATTENDU QU'** une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par les propriétaires du 226 route 253 sud à Saint-Malo.

**ATTENDU QUE** la maison a été achetée le 12 décembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires rencontrent les conditions de la politique familiale et sont éligibles à un crédit de taxes foncières de 500 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025.

#### **Résolution 2022-10-198**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QU'**un remboursement de 500 \$ pour les années 2022-2023 et 2024 de taxes foncières sera accordé au propriétaire du 226 route 253 sud à Saint-Malo pour l'achat d'une maison existante avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **20.2.3 Qualinet**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Qualinet a été engagé pour nettoyer le dessous de la scène à la salle des loisirs souillé par une mouffette;

#### **Résolution 2022-10-199**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine appuyé par le conseiller René Madore,

**De** procéder au paiement de la facture de Qualinet numéro 146-000676 d'un montant de 2989.86 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **20.2.4. Huppé**

**ATTENDU QUE** l'unité de climatisation murale dans le bureau de la directrice générale a une pièce brisée et discontinuée, affectant le bon fonctionnement de la climatisation ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Huppé Réfrigération a été engagé avec la résolution 2022-08-152 pour remplacer le climatiseur dans le bureau de la directrice générale;

#### **Résolution 2022-10-200**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et, appuyé par le conseiller Marcel Blouin ,

**De** procéder au paiement de la facture de Huppé Réfrigération numéro 94428 d'un montant de 2550.00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **20.2.5. Remboursement frais conseiller**

**ATTENDU QUE** la conseillère Karine Montminy a effectué des déplacements pour les achats pour la fête des citoyens en date du 17 septembre 2022;

#### **Résolution 2022-10-201**

Il est proposé par le conseiller René Madore et, appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** procéder au remboursement de frais de déplacement d'un montant de 64.82\$ à la conseillère Karine Montminy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **20.2.6. Raymond Gagné**

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Gagné a été engagé pour la mise à jour du Plan de la Sécurité Civile;

**ATTENDU QUE** monsieur Gagné enverra à la municipalité quatre factures au total;

#### **Résolution 2022-10-202**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et, appuyé par le conseiller René Madore,

**De** procéder au paiement de la première facture numéro 734 d'un montant de 912\$ plus taxes applicables à Monsieur Raymond Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **20.2.7. Location de tentes**



**ATTENDU QU'** une tente a été louée pour la fête des Citoyens qui s'est tenue le 18 septembre 2022;

**Résolution 2022-10-203**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** procéder au paiement de la facture de la Location des tentes de la Vallée numéro LOCA-03 au montant de 525\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**20.2.8. Remboursement frais conseiller**

**ATTENDU QUE** le conseiller Marcel Blouin a effectué des déplacements pour visiter le centre de tri Récup-Estrie à Sherbrooke;

**Résolution 2022-10-204**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** procéder au remboursement de frais de déplacement d'un montant de 64.80\$ au conseiller Marcel Blouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**20.2.9. Déziel Hydraulique et Pneumatique**

**ATTENDU QUE** à la résolution 2022-08-171 il a été convenu que le camion Mack 1999 nécessite une nouvelle boîte sableuse et la réparation du châssis ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Déziel Hydraulique et Pneumatique a été engagée pour la réparation de la boîte sableuse du camion Mack;

**Résolution 2022-10-205**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** procéder au paiement de la facture numéro 63254 d'un montant de 51,023, 28\$ plus taxes applicable au groupe Déziel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**22. RAPPORTS :**

**22.1 Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa participation au congrès de la FQM, de la rencontre des maires et du lac à l'épaule de la MRC.

**22.2 Conseillers**

Le conseiller René Madore informe le conseil de sa participation à la rencontre pour garder la Coop de Saint Isidore de Clifton ouverte.

Le conseiller Marcel Blouin informe le conseil de sa visite au centre de tri Récup-Estrie.

La conseillère Lyse Chatelois informe le conseil de sa rencontre avec la CDSM, de sa volonté d'aller à la séance d'information de l'église et de l'organisation de la semaine Wixx.

## **22.3 Directrice générale**

### **22.3.1 Booster pour le garage**

**ATTENDU QUE** les employés de la voirie ont besoin d'un booster du signal pour leurs téléphones cellulaires car le réseau n'atteint pas le garage;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de leurs téléphones cellulaires est nécessaire dans le cadre du travail;

#### **Résolution 2022-10-206**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'allouer un montant de 1000\$ pour l'achat d'un booster de signal pour le garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22.3.2. Adjointe administrative**

**ATTENDU QUE** Madame Gabriela Fiema a repris son poste d'adjointe administrative le 6 septembre après son congé maternité;

**ATTENDU QUE** selon les normes du travail de la CNESST, à la fin d'un congé maternité, l'employeur doit réintégrer le salarié avec les mêmes avantages, y compris le salaire auquel il aurait eu droit s'il était resté au travail;

#### **Résolution 2022-10-207**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'augmenter le salaire de Madame Gabriela Fiema du taux appliqué aux employés à la dernière augmentation sur l'inflation et d'appliquer une rétroaction sur son salaire en comptant du 6 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **23. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## **24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

**25. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**26. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 23h06.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
greffière-trésorière